



Rubrique: Poursuites pour dettes
Sous-rubrique: Commandement de payer
Date de publication: SHAB, KABGE - 15.06.2020
Numéro de publication: SB02-0000020270
Canton: GE

Entité de publication:
Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications, Rue du Stand 46, 1204 Genève

Commandement de payer GL Financial Group SA, en liquidation, soit pour elle : Lilleväli German, adm. président

Débiteurs:

GL Financial Group SA, en liquidation, soit pour elle : Lilleväli German, adm. président
Place du Cirque 3
1204 Genève

Créanciers:

Leonid SHENDEROV
Altaiskaya 4/230
107207 Moscow

Représentant:

Tobias SCHAFFNER
Avocat
Zeltweg 44
8032 Zürich

Type de poursuite pour dettes:

Procédure ordinaire

Numéro du commandement de payer:

19 295733 B

Créances:

CHF 212'385.50 5 % depuis 10.11.2018
Surety Agreement entre Leonid Shenderov et GL Financial Group SA du 14 décembre 2017 (Pièce 1); courrier du conseil de M. Shenderov à GL Financial Group SA du 24 octobre 2018 (Pièce 2);
prétention au paiement de USD 217'831.29 (taux de change au 15 août 2019: 1 USD = CHF 0.9750)

Coûts supplémentaires:

Frais de poursuite hors coûts de publication

Motif de la créance:

Voir créances ci-dessus

Remarques juridiques:

Le débiteur est sommé de payer au créancier dans les vingt jours les sommes indiquées. Si le débiteur entend contester tout ou partie de la dette ou le droit du créancier d'exercer des poursuites, il doit le déclarer verbalement ou par écrit (former opposition) auprès du point de contact dans les dix jours à compter de la notification du commandement de payer. S'il ne conteste qu'une partie des créances, le montant de celles-ci doit être indiqué précisément, faute de quoi la dette entière est réputée contestée. Si le débiteur n'obtempère pas à la sommation de payer, le créancier pourra requérir la continuation de la poursuite.

Publication selon l'art. 69 LP.

Point de contact:

Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications
Rue du Stand 46
1204 Genève